

Pourquoi enfouir les deux petits réacteurs NPD et WR-1 quand il existe une meilleure solution?

Une question pour la réunion du conseil d'administration d'EACL du 30 septembre 2020

Par W. Turner (retraité d'EACL et résident de Deep River)

Résumé

En octobre 2015, deux mois après le début du contrat d'OGEE, LNC a annoncé son intention d'enfouir les réacteurs NPD et WR-1. En septembre 2020 (soit environ cinq ans plus tard), LNC n'avait toujours pas obtenu l'approbation réglementaire pour ces deux initiatives. Ces approbations devaient initialement être délivrées en 2018 pour le NPD et en 2019 pour le WR-1. Dans le rapport *Sommaire du plan d'entreprise* d'EACL pour 2019-2020, elles ont été repoussées à 2021. Même cette date pourrait être compromise.

Au cours de ces cinq années, les circonstances ont évolué de telle sorte que l'enfouissement des réacteurs ne peut plus être considéré comme l'option privilégiée. Par conséquent, EACL doit réévaluer ces deux projets avec beaucoup d'attention.

Quels étaient ces changements?

- La réponse du Canada au rapport du *Service intégré d'examen de la réglementation* de l'AIEA.
- Le déclassement du réacteur de Douglas Point.
- L'incapacité de LNC à atteindre les cibles pour ces deux projets.

La section 1 ci-dessous porte sur le premier point. Comme souligné dans cette section, la CCSN a accepté, au nom du Canada, la « suggestion 6 » du rapport de l'AIEA, selon laquelle « [...] l'enfouissement n'est pas considéré comme une stratégie acceptable pour le déclassé planifié des centrales nucléaires existantes et des installations nucléaires futures. » Toutefois, leur réponse ne permet pas de savoir si la CCSN donnera son approbation réglementaire pour l'enfouissement de ces deux réacteurs.

Les sections 2 et 3 ci-dessous portent sur les répercussions découlant du deuxième point. Les plans de déclassé du réacteur de Douglas Point prévoient « le démantèlement et la démolition de toutes les installations restantes » ainsi que le transport des déchets ainsi générés vers les installations de Chalk River. La gestion de ces déchets nécessite la construction d'une installation sur le site de LCR. Pour respecter le calendrier de déclassé de Douglas Point, une installation de gestion des déchets radioactifs devra être opérationnelle d'ici une dizaine d'années.

La section 4 ci-dessous porte sur le dernier point. Pour résumer cette section, au cours des cinq dernières années, d'octobre 2015 (date de l'annonce de ces projets d'enfouissement) jusqu'à aujourd'hui, LNC n'a toujours pas obtenu l'autorisation d'aller de l'avant. Puisque les réacteurs NPD et WR-1 ont été placés en état d'arrêt sûr, ils présentent peu de risque, voire aucun, pour la santé humaine et pour l'environnement. En fait, cet état d'arrêt sûr peut être maintenu jusqu'à ce qu'une installation de gestion des déchets appropriée soit construite à Chalk River.

Idéalement, cette installation devrait être conçue de façon à pouvoir assurer la gestion de tous les déchets radioactifs générés par le déclassé des quatre réacteurs, soit le NPD, le WR-1, le Douglas Point et le Gentilly-1.

D'où la question :

Pourquoi continuer à préconiser l'enfouissement de deux petits réacteurs à deux endroits distincts au Canada, lorsqu'une solution plus appropriée pour le déclassé des déchets nucléaires canadiens consiste à les regrouper en un seul endroit?